

RAJEN BABLEE, DIRECTEUR DE TRANSPARENCY MAURITIUS

« Les donations peuvent être détournées par des politiciens »

Transparency Mauritius avait braqué l'attention sur le financement des partis politiques lors des dernières élections générales. Un thème qui est d'actualité ces derniers temps depuis la découverte des coffres-forts contenant des millions, en argent liquide, au domicile de l'ancien Premier ministre. Combien d'argent peut-on garder chez soi ? Les donations politiques en 'cash' sont-elles légales ? Le directeur de Transparency Mauritius, Rajen Bablee, répond à nos questions

↳ Une personne a-t-elle le droit de garder de l'argent à son domicile ? Si oui, quel est montant maximal ?

Effectivement, tout citoyen peut garder de l'argent à son domicile. Il ne semble pas qu'il y ait de limite légale à cela. Ce qui est important, c'est que l'on puisse justifier la provenance de cet argent et prouver qu'il ne provient pas d'un délit criminel. Mais il faut souligner que, selon la Financial Intelligence and Anti-Money Laundering Act, une personne ne peut effectuer de transaction de Rs 500 000 en liquide. Donc, à la fois celui qui donne et celui qui reçoit sont dans l'illégalité. La transaction doit nécessairement se faire par un véhicule bancaire qui permet la traçabilité de l'argent.

↳ La donation politique peut-elle se faire en 'cash' ?

Il n'existe aucune loi, à ce stade, qui empêche à quiconque de faire une donation de moins de Rs 500 000 en cash. Mais là, il faudrait voir de quels montants on parle et de la personne ou de l'entité qui fait la donation. Un particulier peut faire une donation. Le Joint Economic Council recommande à ses compagnies-membres de faire des donations par chèque à l'ordre du parti politique. Est-ce que tout le monde suit ces consignes ? Il est évident que l'argent remis de façon officielle, par chèque, va figurer sur les comptes d'une compagnie comme donation. Mais qu'en est-il si de l'argent est remis en 'cash' ? Est-il alors répertorié comme donation politique ? L'argent est-il donné au parti politique ou au politicien ? Et si un politicien s'accapare de l'argent offert à son parti pour ses besoins personnels ? Est-ce que le parti le dénoncerait pour vol ? Existe-t-il des registres secrets pour les caisses noires ? En fait, en l'absence d'une loi pour contrôler les partis politiques et leur financement, tous les abus sont permis. On ne peut pas, par exemple, exclure les spéculations voulant que des criminels soient tentés par le financement des partis politiques... De ce fait, Transparency Mauritius accueille favorablement l'annonce du gouvernement de légiférer le financement des partis politiques.



Le Directeur de Transparency Mauritius remettant un certificat à Christina Chan-Meetoo, chargée de cours à l'Université de Maurice

↳ Quelle est la somme maximale autorisée pour une donation politique ? Il n'y a aucune limite.

↳ La somme retrouvée chez l'ancien Premier ministre s'élève à plus de 200 millions de roupies. Peut-on penser qu'environ 400 personnes se sont permis une donation en liquide de près de Rs 500, 000 ?

On ne peut pas spéculer là-dessus. L'ancien Premier ministre n'a pas encore officiellement fait de déclaration et l'enquête de la police ne fait que commencer. Il s'agira de déterminer la provenance de cet argent en roupies locales, comme en devises, afin de voir si les sources sont licites ou pas, et quels sont les justificatifs pour ces sommes offertes ou autres.

↳ Pourquoi cette pratique de donation politique ?

Cette pratique existe dans plusieurs pays et permet aux partis politiques de fi-

nancer leurs activités et promouvoir la démocratie. C'est un but noble qui est quelquefois détourné par des politiciens peu scrupuleux à des fins personnelles. Il est aussi détourné par des compagnies qui s'en servent comme outil de corruption. C'est pour cela qu'il est important d'en définir les paramètres légaux. Transparency Mauritius a initié une campagne sur ce thème l'année dernière, et il est temps d'avoir une loi pour réglementer les partis politiques.

↳ Quel est le seuil de donations politiques par parti ?

Il n'y a aucune limite pour les partis politiques. Ce sont uniquement les candidats qui doivent rendre des comptes. La presse a écrit que l'ancien Premier ministre aurait eu des dépenses de Rs 143 000 pour les dernières élections. L'Electoral Supervisory Commission n'a cependant pas les moyens de vérifier de son propre chef si les dépenses ont été faites selon les normes légales.

« Il est évident que l'argent remis de façon officielle, par chèque, va figurer sur les comptes d'une compagnie comme donation. Mais qu'en est-il si de l'argent est remis en 'cash' ?